

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (maireesse suppléante)
M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Chef de division – Culture, bibliothèque et développement social
M. Stéphane Rodrigue, lieutenant SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de décembre.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 03 ET SE TERMINE À 19 H 20.

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2017.

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 20 novembre 2017.

CA17 16 0461

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 DÉCEMBRE 2017

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017, tel que proposé en modifiant le titre du point 50.04 afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

DE SCINDER le point 51.04 en deux propositions distinctes.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 29 ET SE TERMINE À 20 H 28.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
OLIVIER THIBOUTOT	PERMIS DE RÉNOVATION
ALAIN ROY	PERMIS DE CONSTRUCTION
CATHERINE LEBLOND	COMITÉ CITOYEN DUROCHER / HUTCHISON – ARRÊT DEMANDÉ SUR L'AVENUE DUROCHER
SUSAN KOHLHOSS	21 AVENUE ROSKILDE – POINT 40.06

CA17 16 0462

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30 minutes).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 29 ET SE TERMINE À 20 H 53.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
CLAIRE ISABELLE MAUFETTE	OUTREMONT EN FAMILLE – DEMANDE DE SUBVENTION
KARINE LAVALLÉE	SENS DE L'AVENUE QUERBES
SUZANNE SIMARD	TRANSPORT ACTIF

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 53 À 21 H.

CA17 16 0463

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 16 0464

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 28 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA17 16 0465

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2017, À 18 H 30

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA17 16 0466

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2017 À 19 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2017 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA17 16 0467

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.10

CA17 16 0468

ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.11 1173489033

CA17 16 0469

RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF DE MODIFIER L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE (16-054) AFIN D'ÉLARGIR LA ZONE DE STATIONNEMENT SUR RUE DES VÉHICULES D'AUTOPARTAGE EN LIBRE-SERVICE DÉTENTEURS DE VIGNETTES 403 DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

DE RECOMMANDER au Comité exécutif de modifier l'annexe A du *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service* (16-054) afin d'élargir la zone de stationnement sur rue des véhicules d'autopartage en libre-service détenteurs de vignettes 403 dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1176695029

CA17 16 0470

ACCORDER À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE UN LOCAL DÉDIÉ À LA RÉALISATION DE SA PROGRAMMATION, SOIT LE LOCAL SITUÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT PORTANT LE NUMÉRO 224 ET AUTORISER L'ADMINISTRATION À PROCÉDER AUX TRAVAUX ET AUX RÉAMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES EN VUE DE LA RELOCALISATION DES ACTIVITÉS Y AYANT ACTUELLEMENT COURS

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ACCORDER à l'organisme Outremont en Famille un local dédié à la réalisation de sa programmation, soit le local situé au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont portant le numéro 224;

D'AUTORISER l'administration à procéder aux travaux et aux réaménagements nécessaires en vue de la relocalisation des activités y ayant actuellement cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1172504060

CA17 16 0471

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

30.01 1177011029

CA17 16 0472

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de septembre et octobre 2017.

30.02 1177011028

CA17 16 0473

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

30.03 1177011030

CA17 16 0474

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2017.

30.04 1173489034

CA17 16 0475

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 59 974,71 \$, TAXES APPLICABLES INCLUSES, À LA FIRME CAMP SPORTMAX INC. EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2017 – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER le versement d'une somme de 59 974,71 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1172504050

CA17 16 0476

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 13 887,45 \$ (TAXES INCLUSES) POUR COMPLÉTER LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MIAM) DANS LE BÂTIMENT DU 30-32 ST-JUST, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES DE 137 904,91 \$ À 151 792,36 \$ (TAXES INCLUSES) – DÉPENSE PROVENANT DU PROJET DE LEGS DU 375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 13 887,45 \$ (taxes incluses) pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just, majorant ainsi le contrat de Beupré Michaud et Associés, Architectes de 137 904,91 \$ à 151 792,36 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1172504051

CA17 16 0477

AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2017-2018 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AVEC LE FOURNISSEUR MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 143 113,65 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'ENTENTE CORPORATIVE 1222702, CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS ET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une commande ouverte 2017-2018 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, pour un montant n'excédant pas 143 113,65 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1175078030

CA17 16 0478

ADOPTION – MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE DE VIMY ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET KELVIN – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (1171) – MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté pour adoption à la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et que son étude a été reportée;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe « H » visant les règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy entre les avenues Lajoie et Kelvin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1175069020

CA17 16 0479

ADOPTION – RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 20 novembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont a procédé, le 12 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* portant le numéro AO-333;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour l'année 2018 doit atteindre 52 674 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 117776004

CA17 16 0480

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER DE 2018

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services – Exercice financier de 2018* ». L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0456% appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1176695023

CA17 16 0481

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ». L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications à la procédure de régie interne du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1176695028

CA17 16 0482

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)* ». L'objet de ce règlement est d'adopter les tarifs applicables pour l'exercice financier 2018.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1176695022

CA17 16 0483

MANDATER LE SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À ENTAMER UN PROCESSUS D'ACQUISITION DU LOT 1 350 273 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE ROSKILDE À OUTREMONT AFIN DE LE JUMELER À L'ACTUEL PARC OAKWOOD DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE MANDATER le Service de la gestion et de la planification immobilière de la ville de Montréal à entamer un processus d'acquisition du lot 1 350 273 du cadastre officiel du Québec et ayant front sur l'avenue Roskilde à Outremont afin de le jumeler à l'actuel parc Oakwood de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1176138002

CA17 16 0484

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC SAINT-VIATEUR, LE DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018 DE 8 H À 21 H 30, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT GRANDES OREILLES ET AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107), UNE DÉROGATION À L'ALINÉA G) DE L'ARTICLE 6 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le dimanche 9 septembre 2018 de 8 h à 21 h 30, pour la tenue de l'événement Grandes Oreilles;

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics, une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement afin que l'organisme Grandes Oreilles puisse vendre de menus articles lors de la tenue de cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1172504054

CA17 16 0485

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN, LE VENDREDI 9 FÉVRIER 2018 ENTRE 12 H ET 15 H 45, POUR LA TENUE DES OLYMPIADES D'HIVER ORGANISÉES PAR L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le vendredi 9 février 2018 entre 12 h et 15 h 45, pour la tenue des Olympiades d'hiver organisées par l'École Buissonnière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1172504052

CA17 16 0486

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE LAURIER, ENTRE LES AVENUES DUROCHER ET QUERBES, LE 20 DÉCEMBRE 2017 ENTRE 16 H ET 22 H, POUR LA TENUE D'UN CONCERT DE CHANTS DE NOËL; D'AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PLACE KATE-MCGARRIGLE ET D'AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance visant la fermeture à la circulation de l'avenue Laurier, entre les avenues Durocher et Querbes, le 20 décembre 2017 entre 16 h et 22 h, pour la tenue d'un concert de chants de Noël au profit du Fonds Kate-McGarrigle;

D'AUTORISER l'occupation temporaire de la place Kate-McGarrigle le 20 décembre 2017 entre 16 h et 22 h;

D'AUTORISER une dérogation à l'alinéa e) de l'article 6 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1172504059

CA17 16 0487

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1175, AVENUE BERNARD – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.6.6 C) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE SOUSTRaire L'EXIGENCE D'INSTALLER UN ÉCRAN ACOUSTIQUE AUTOUR DE LA TOUR D'EAU EXISTANTE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1^{er} novembre 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 16 et le 30 novembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375004;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1175, avenue Bernard, relativement à l'article 7.6.6 c) du *Règlement de zonage* (1177) afin de soustraire le propriétaire à l'exigence d'installer un écran acoustique autour de la tour d'eau existante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1174375004

CA17 16 0488

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 287, AVENUE QUERBES – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1^{er} novembre 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1^{er} novembre 2017, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 16 et le 30 novembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375003;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 287, avenue Querbes, relativement à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 287, avenue Querbes, relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement arrière du bâtiment principal et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1174375003

CA17 16 0489

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 1344, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 472, AVENUE VILLENEUVE; 1605, AVENUE LAJOIE; 1727-1729, AVENUE DU MANOIR; 1180, AVENUE VAN HORNE; 5751, AVENUE DUROCHER; 897, AVENUE McEACHRAN; 3, AVENUE HALZELWOOD; 20, AVENUE MAPLEWOOD; 25-41, CHEMIN BATES; 322, AVENUE QUERBES; 490, AVENUE CHAMPAGNEUR; 740-780, BOULEVARD DOLLARD; 876, AVENUE ROCKLAND; 904, AVENUE HARTLAND; 1283, AVENUE DUCHARME; 1291, AVENUE VAN HORNE; 1061, AVENUE BERNARD – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1^{er} novembre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

1344, avenue Mont-Royal;

472, avenue Villeneuve;

1605, avenue Lajoie;

Avec la réserve suivante:

- Le revêtement métallique plié devra avoir un fini mat.

1727-1729, avenue du Manoir;

Avec les réserves suivantes:

- La porte d'entrée principale devra être restaurée ou remplacée par une porte en bois teint naturel;
- Les fenêtres, la porte arrière ainsi que la porte de garage devront être de couleur anthracite afin de s'harmoniser avec les constructions voisines ;
- Le modèle de porte de garage devra être semblable à la porte de garage voisine et ainsi tenir compte du concept original du bâtiment.

1180, avenue Van Horne;

5751, avenue Durocher;

Avec la réserve suivante:

- La brique rouge proposée devra être de même format que la brique existante sur le bâtiment.

897, avenue McEachran;

3, avenue Hazelwood : **NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, le conseil autorise le projet sans réserve, tel que soumis.**

20, avenue Maplewood;

Avec la réserve suivante:

- L'ajout d'une végétation ou d'un écran végétal devra se faire sur la clôture située sur le boulevard Mont-Royal et sur l'avenue Gorman.

25-41, chemin Bates;

322, avenue Querbes;

Avec la réserve suivante:

- En façade, le modèle des portes devra être tel que sur les plans soumis au permis 3000611873-16 soit à doubles vantaux avec une imposte pour le rez-de-chaussée et une porte avec un verre de 36" au 2e étage. Les portes devront également être en bois naturel afin de respecter le concept original du bâtiment.

490, avenue Champagneur;

740-780, avenue Dollard;

876, Rockland : **NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, le conseil autorise le projet sans réserve, tel que soumis.**

904, avenue Hartland;

1283, avenue Ducharme;

Avec la réserve suivante:

- Le plancher et les marches devront être en bois peint afin d'utiliser un matériau compatible et équivalent aux constructions voisines.

1291, Van Horne : **NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, le conseil autorise le projet sans réserve, tel que soumis.**

1061, avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1174375002

CA17 16 0490

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 305, AVENUE STUART – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 1^{er} novembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375005;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 305, avenue Stuart, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal par la transformation du balcon en aire de plancher habitable pour les motifs suivants :

- Le projet ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment;
- Le projet va dénaturer le concept original du bâtiment;
- Le projet ne mettra pas en valeur le paysage architectural de la rue;
- Les membres sont d'avis que la solution proposée ne réglera pas le problème d'infiltration d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1174375005

CA17 16 0491

ENTÉRINER LA NOMINATION TEMPORAIRE D'UN NOUVEAU RÉGISSEUR À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT ET IMPUTER LA DÉPENSE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la nomination temporaire de Monsieur Guillaume Le Roux à titre de régisseur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1173711027

CA17 16 0492

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE DE CHARGÉ DE SECRÉTARIAT À LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT – DÉPENSE IMPUTÉE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT ET AU SURPLUS

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la création ainsi que le comblement temporaire du poste de chargé de secrétariat au sein de la Direction de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction et au surplus libre de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1173711029

CA17 16 0493

ENTÉRINER LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2018 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ENTÉRINER la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont suite à l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1173711030

CA17 16 0494

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.2 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE MAIN-D'OEUVRE, AUTORISER POUR UNE DURÉE DE DOUZE (12) MOIS À COMPTER DU 19 DÉCEMBRE 2017, LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ENTÉRINER, à compter du 19 décembre 2017, la nomination temporaire de Madame Anne-Marie Poitras, à titre de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour une durée de douze mois;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1173711028

CA17 16 0495

DÉSIGNER MONSIEUR PHILIPPE TOMLINSON POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT »

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder à la création de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont » dans un district commercial visé sur l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté le règlement AO-356 intitulé *Règlement délimitant le district commercial de « Laurier Ouest – Outremont »* aux fins de constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 15 août 2017 et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

ATTENDU QUE le 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont »;

ATTENDU QUE conformément à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la ville une personne qui sera membre également du conseil d'administration de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont »;

ATTENDU QUE la désignation d'un fonctionnaire ou employé nécessiterait une dérogation du Contrôleur de la ville de Montréal;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE DÉSIGNER Monsieur Philippe Tomlinson à titre de représentant du conseil d'arrondissement afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Outremont ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1174375006

CA17 16 0496

DÉSIGNER MADAME VALÉRIE PATREAU POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-VILLE

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉSIGNER Madame Valérie Patreau pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1173489037

CA17 16 0497

NOMMER MADAME MINDY POLLAK À TITRE D'OBSERVATEUR À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

DE NOMMER Madame Mindy Pollak à titre d'observateur au conseil d'administration de la Maison des Jeunes d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1173489038

CA17 16 0498

NOMINATION DE MADAME VALÉRIE PATREAU À TITRE DE VICE-PRÉSIDENTE DU CCU ET RÉVOCATION DU MANDAT D'UN MEMBRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE NOMMER Madame Valérie Patreau à titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04.1 1173489039

CA17 16 0499

NOMINATION DE MADAME VALÉRIE PATREAU À TITRE DE VICE-PRÉSIDENTE DU CCU ET RÉVOCATION DU MANDAT D'UN MEMBRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE RÉVOQUER le mandat de Monsieur Alexandre Lussier à titre de membre et vice-président du CCU, le tout en conformité avec l'article 7.1 alinéa 2 du *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

51.04.2 1173489039

CA17 16 0500

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu par la loi.

60.01 1176695026

CA17 16 0501

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL NUMÉRO 1176477001 D'ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME FAHEY ET ASSOCIÉS INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR PRÉPARER UN AVANT-PROJET DÉTAILLÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LOCAL DU SITE OUTREMONT

DÉPÔT d'une partie prenante au dossier décisionnel dans lequel le Comité exécutif accorde un contrat à la firme Fahey et Associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont.

60.02 1171904004

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h 33

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire substitut
d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018.